



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0
Téléphone (819) 845-7795 • Télécopieur : (819) 845-2479

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 7 avril 2015 et à laquelle étaient présent son honneur le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants:

M. Marco Scrosati
M. Yves Gagnon
M. Yvon Therrien

M. Bruno Marchand
M. Étienne Hudon-Gagnon
Mme Diane Roy

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, G.M.A, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

Le 7 avril 2015

À la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité tenue le mardi 7 avril 2015. Et à laquelle sont présents le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants : Madame Diane Roy et Messieurs Marco Scrosati, Yves Gagnon, Étienne Hudon-Gagnon, Yvon Therrien et Bruno Marchand.

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, G.M.A. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé, (égalité de vote).

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR MARDI 7 AVRIL 2015

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Demande des Chevaliers de Colomb : vins et fromages
- 5- Demande d'aide de Gale Donovan : reprise du Restaurant Lorrizon et autres projets
- 6- Période de questions
- 7- Avis de motion : règlement de permis et certificat
- 8- Incendie
 - a) Demande de la Ville de Danville : entente incendie
 - b) Prévention (Groupe GPI)
 - c) Ramonage de cheminées
 - d) Formation CAUCA et Première Ligne
 - e) Achat de différents outils
 - f) Achat de bunkers
 - g) Congrès des chefs
- 9- Voirie
 - a) Isolation garage
 - b) Rang 7 arpenteur
 - c) Renouvellement entente chemin déneigement St-Georges-De-Windsor
 - d) Travaux Pont Rang 5 - détour
 - e) Tournée des chemins avec responsable de voirie
 - f) Travaux taxe d'essence –plan d'intervention
 - g) Travaux taxe d'essence – réalisation et critères
 - h) Mandat chemin St-Pierre – appel d'offres
- 10- Loisirs et culture
 - a) Cantine – location
 - b) Engagement animateurs SAE
 - c) Achat bacs de récupération et programme d'aide
 - d) Conseil Sport Loisir: adhésion et participants
 - e) Achat balançoire et tables
 - f) Fête foraine
 - g) Caméras
- 11- Bac – collecte de peinture
- 12- Demande École secondaire du Tournesol : parc-école
- 13- Demande École secondaire du Tournesol : aide au transport « taxi-bus »
- 14- Deloitte : offre vérification comptable
- 15- Entretien paysager
- 16- Embellissement
- 17- CA : dragage de l'embouchure de deux tributaires
 - a) Mandat Natur'Eau -Lac
 - b) Exécution de travaux
- 18- Mandat pour demande de CA pour dé phosphatation – station d'épuration

- 19- MMQ : rapport d'inspection thermographique
- 20- Formation pour élus
- 21- Tour CIBC Charles-Bruneau – autorisation de passage, cycliste
- 22- Inventaire des bâtiments à risque d'amiantes
- 23- Dépôt de la situation financière
- 24- Période de questions
- 25- Comptes
- 26- Correspondance
- 27- Varia
- 28- Levée de la séance

2015-04-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION: 6 POUR

2015-04-02 PROCÈS-VERBAUX

Attendu que chacun des membres du conseil a reçu copie et déclare avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que le procès-verbal du 2 mars 2015 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION: 6 POUR

2015-04-03 SOUPER VINS ET FROMAGES : FABRIQUE ET CHEVALIER DE COLOMB DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

Attendu que la municipalité de Saint-Claude a reçu une invitation pour un souper vins et fromages, le 25 avril 2015;

Attendu qu'il est souhaitable d'avoir une représentativité de la municipalité pour cet événement puisque la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor assiste régulièrement aux activités de la municipalité de Saint-Claude et a des points d'intérêts communs;

En conséquence il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'acheter deux (2) billets pour le souper soit une somme de 110\$.

ADOPTION: 6 POUR

2015-04-04 DEMANDE D'AIDE DE GALE DONOVAN : REPRISE DU RESTAURANT LORRIZON ET AUTRES PROJETS: AIDE FINANCIÈRE À L'ENTREPRISE

ATTENDU QUE madame Gale Donovan, occupant de la place d'affaire, a fait une demande écrite afin d'obtenir une aide pour la relance du restaurant Lorrizon, 325, route de l'Église;

ATTENDU QUE madame Gale Donovan procédera à la relance du Restaurant Lorrizon (après une fermeture à l'automne 2014) et désire dans un avenir rapproché offrir des nouveaux services soit (section dépanneur et crèmerie) sur le territoire de la Municipalité; **ATTENDU QUE** le conseil municipal juge approprié d'accorder une aide financière, tel qu'autorisé par l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIANE ROY. APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MARCO SCROSATI, ET RÉSOLU :

Que la Municipalité de Saint-Claude accorde une aide financière à madame Gale Donovan selon les modalités suivantes :

1. l'aide financière accordée prendra effet à compter du 1^{er} mai 2015, date

annoncée pour l'ouverture de l'établissement;

2. l'aide financière accordée est d'un montant de 500\$ par année, pendant trois années (2015, 2016 et 2017);
3. l'aide financière est versée au mois de novembre de chaque année;
4. Advenant l'ouverture d'un service autre que la restauration (ex. dépanneur), l'aide financière sera doublée, et ce pour la même période (2015, 2016, 2017). Une demande écrite avec la description du projet est exigée afin d'informer le conseil;
5. l'aide financière est conditionnelle à ce que le commerce maintienne ses activités sur le territoire de la municipalité pendant toute la durée des versements. Toutefois, en cas de cessation définitive des activités, le montant sera versé au prorata des mois complets d'activités pour la période visée et prendra fin à la date de cette cessation.

ADOPTION : 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Bruno Marchand donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2015-274-03 modifiant le règlement 2008-274 sur les permis et certificats dans le but :

- De remplacer les dispositions relatives à l'aménagement d'un ouvrage de captage des eaux souterraines de manière à intégrer les dispositions relatives au nouveau règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Copie du projet de règlement 2015-274-03 a été remis aux membres du conseil.

INCENDIE

2015-04-05 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE INCENDIE AVEC LA VILLE DE DANVILLE

Attendu que la municipalité de Danville désire obtenir une entente incendie pour l'entraide pour les secteurs des chemins Pinnacle, Mayette, Lacroix et Marcotte sur leur territoire;

En conséquence il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

D'autoriser le Maire, Hervé Provencher, et la directrice générale, secrétaire-trésorière, France Lavertu à signer l'entente inter municipale relative à l'établissement d'une entente d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies avec la ville de Danville.

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-06 PRÉVENTION INCENDIE AVEC LE GROUPE GPI

Attendu que le schéma de couverture de risque exige le volet prévention sur tout le territoire de la municipalité;

Attendu que la municipalité a retenu les services du Groupe GPI pour effectuer le travail de prévention pour l'année 2014 avec une clause de renouvellement;

Attendu que le conseil désire poursuivre le travail de prévention avec cette firme;

En conséquence il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

De retenir les services du Groupe GPI pour effectuer le travail de prévention pour répondre aux normes du schéma incendie pour l'année 2015 (mandat général en gestion complète de prévention incendie des risques faibles à très élevés – 20% faibles, 20% moyens, 33% élevés, 100% très élevés)

Que l'offre retenue s'élève à 10 756\$ pour l'année;

Que le paiement sera fait en quatre versements par année et les deux derniers selon l'avancement des travaux.

Que ce mandat peut être renouvelé pour 2016, 2017 **si satisfaction des parties avec une inflation annuelle de 2.5%. La municipalité doit absolument confirmer le renouvellement chaque année.**

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-07 RAMONAGE DE CHEMINÉES

Attendu que la municipalité de Saint-Claude offre le service de ramonage de cheminées;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

De donner le travail de ramonage de cheminées à forfait.

Que le contrat de ramonage sera effectué par « *les Services Hébert ramonage* ».

Que l'entrepreneur en ramonage devra remettre un rapport détaillé des cheminées ramonées.

Que l'entrepreneur devra fournir une preuve d'assurance d'au moins 2 000 000\$ pour couvrir le travail.

Que l'entrepreneur doit accomplir la tâche proprement et **toujours en ramassant les suies**.

Que le travail doit être réalisé entre la période du 1^{er} juin au 20 septembre 2015.

Que l'entrepreneur doit rencontrer le directeur incendie avant le début des travaux.

Que les tarifs seront de 37\$ par ramonage de cheminée et pour une cheminée additionnelle 31,50\$ sur un même bâtiment.

Que les immeubles où il n'a pas de cheminée, le ramoneur n'arrêtent pas.

Que les propriétaires qui souhaitent faire le ramonage de la cheminée sur un bâtiment additionnel à la même adresse, la charge de 38\$ seront à leur frais.

Que les propriétaires qui souhaitent faire le nettoyage de tuyaux à fumée et l'appareil de chauffage, la charge de 28\$ seront à leur frais.

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-08 FORMATION CAUCA ET PREMIÈRE LIGNE

Attendu que le directeur incendie et le directeur adjoint sont prêts à suivre une formation en sécurité incendie pour approfondir les connaissances avec les logiciels de CAUCA et Première Ligne;

En conséquence il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu;

D'offrir et de défrayer ces formations;

Que la municipalité alloue un salaire de 13,25\$ de l'heure;

De défrayer également le déplacement au coût de 0.45\$ du kilomètre (extérieur du territoire) et le repas (16\$ maximum), sur présentation de pièces justificatives, si la formation est pour une journée complète.

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-09 ACHAT DE DIFFÉRENTS OUTILS POUR LE SERVICE INCENDIES

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu d'acheter différents outils de travail pour le service incendies (siamoise, cales de roue, piscine, alarmes de détresse, gants, lampes) au coût de +/- 4 000\$.

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-10 ACHAT D'HABITS DE COMBAT

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'acheter deux habits de combat nécessaires pour le service des incendies au coût de 3 300\$.

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-11 CONGRÈS DES CHEFS

Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le directeur incendie, Jean Labrecque, soit autorisé à assister au congrès des chefs qui aura lieu à Sherbrooke au mois de mai prochain.

La municipalité s'engage à défrayer tous les coûts reliés à ce congrès (inscription 397\$, repas, déplacement) sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTION : 6 POUR

VOIRIE

2015-04-12 ISOLATION DE LA PARTIE FROIDE DU GARAGE MUNICIPAL

Attendu qu'il a lieu d'améliorer les services de la voirie en installant de l'isolation au garage municipal dans la partie froide;

En conséquence il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu d'autoriser le responsable de la voirie pour faire l'isolation de la partie froide au garage, un montant de 6 000\$.

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-13 TRAVAUX D'ARPENTAGES À EFFECTUER POUR LOCALISER L'EMPRISE DU RANG 7, ENTRE LE CHEMIN GOSHEN ET LA ROUTE 249.

Attendu que le responsable de voirie M. Michael Caron prévoit effectuer des travaux d'élagages et de creusage des fossés de drainage sur le rang 7, entre le chemin Goshen et la route 249;

Attendu qu'afin de pouvoir effectuer lesdits travaux il est essentiel d'obtenir des travaux de localisation du chemin ;

Attendu qu'une offre de service concernant des travaux d'arpentages sur le rang 7, entre le chemin Goshen et la route 249 a été demandée au Groupe HBG;

En conséquence il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de retenir les services du Groupe HBG pour un certificat de

piquetage du Rang 7, au montant de 1600.00\$/+- afin, de connaître et localiser l'emprise du chemin et de piqueter et d'installer des repères d'arpentages à certains endroits.

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-14 MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR: ENTENTE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS

Attendu que l'an dernier, la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor a conclu avec la municipalité de Saint-Claude, une entente de déneigement de leurs chemins soit 9,3 kilomètres;

Attendu que la municipalité de Saint-Claude est toujours intéressée à faire le déneigement de ce tronçon pour la prochaine saison hivernale et ce majoré de 2% tel que stipulé à l'article 5 de l'entente ;

En conséquence il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu

D'aviser la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor que l'entente relative à l'entretien des chemins d'hiver peut être renouvelée pour un an.

ADOPTION : 6 POUR

TRAVAUX PONT RANG 5 – DÉTOUR

Monsieur le maire annonce que le pont du Rang 5, entre la Route de l'Église et le chemin Mayette de Danville, devrait être reconstruit cette année, par le MTQ. Le projet de construction devrait durer 6 semaines, et ce dernier sera fermé aux usagers de la route.

Le chemin de détour sera les chemins : Grande Ligne et le 7e rang.

TOURNÉE DES CHEMINS

Le comité de voirie avec le responsable de la voirie fera la tournée des chemins pour établir les priorités des travaux.

2015-04-15 TRAVAUX TAXE ESSENCE –PLAN D'INTERVENTION FIRME D'INGÉNIEUR : PROJET POUR LE PROGRAMME DE TAXE D'ESSENCE (2014 -2018)

Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu de retenir les services professionnels de la compagnie WSP Canada Inc., pour le mandat suivant :

Élaboration du dossier, relevés des réseaux, plan d'intervention, préparation, analyses des indicateurs, tableau requis, préparation du rapport de transmission et suivi au MAMOT pour un montant de 5 300\$.

Inclure la priorité 1 qui est le traitement de déphosphatation pour le dépôt du plan d'intervention.

Que le mandat doit être réalisé le plus tôt possible, dans les trente jours suivant la réception de la présente.

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-16 DEMANDE DE SUBVENTION – TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du

programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Diane Roy et adopté

QUE la municipalité de Saint-Claude s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (priorité 1 : installation de déphosphatation à l'usine d'épuration, priorité 2 réalisation du plan d'intervention, travaux pavage tronçon ch. St-Pierre (20%);

QUE la municipalité retient le projet de pavage d'un tronçon du chemin Saint-Pierre dans le cadre du programme taxe d'essence comme le 20 % des travaux éligibles sans priorité et demande l'acceptation et l'autorisation le plus tôt possible afin de réaliser les travaux dès l'été 2015;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

ET QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification ou ajout qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-17 FIRME D'INGÉNIEUR – MANDAT SECTEUR CH. ST-PIERRE ET STATIONNEMENT – PLAN ET DEVIS, APPEL D'OFFRES ET UNE ESTIMATION DÉTAILLÉE ET PAVAGE

Attendu que le conseil a fait effectuer des plans et devis pour un tronçon du chemin Saint-Pierre entre le pont du barrage et la rue Corbeil;

Attendu que les plans, devis et estimations doivent être révisés avant la production finale des documents d'appel d'offres;

Attendu qu'il a lieu d'ajouter une demande de pavage pour les stationnements municipaux;

En conséquence il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

De retenir les services professionnels de la compagnie, Les Consultants SM Inc., pour le mandat de réfection de route (correction et conception des plans et devis, estimation de

coûts, documents d'appel d'offres, procédures SEAO, ouverture de soumissions, analyse et recommandation telles que soumises dans l'offre réf : F1415273-00, 1 700\$.

Que des clauses doivent être ajustées ou ajoutées (conditionnelles à l'obtention de subvention TECQ, politique contractuelle et pavage de stationnement);

Que le devis soit fait en deux sections (pavage chemin St-Pierre et stationnements municipaux avec deux options 1 couche ou 2 couches de pavage.

ADOPTION : 6 POUR

LOISIRS ET CULTURE

2015-04-18 LOCATION DE LA CANTINE

Attendu que Monsieur Michael Bolduc désire prendre la location de la cantine du terrain de balle et opérer celle-ci pour la prochaine saison estivale;

En conséquence il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que Monsieur Michael Bolduc soit le locataire pour la cantine du terrain de balle pour la saison 2015, et ce au coût de 350,00\$.

Qu'une entente devra être signée entre les parties.

D'autoriser le Maire, Hervé Provencher et la directrice générale, secrétaire-trésorière, France Lavertu à signer ladite entente.

ADOPTION : 6 POUR

Le conseiller Yves Gagnon déclare un conflit d'intérêts potentiel, il se retire de toutes discussions concernant le prochain point.

2015-04-19 ENGAGEMENT DES ANIMATEURS POUR LE CAMP DE JOUR

Attendu que la municipalité de Saint-Claude offre le service de camp de jour pour les enfants durant la période estivale;

Attendu qu'une sélection a été effectuée le 1^{er} avril 2015 pour choisir les candidats;

Attendu qu'un ratio moyen de 11 enfants par animateur a été établi par le comité de sélection;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu;

De retenir la candidature de Mélissa Gélinau pour le poste d'animatrice en chef à 10,85\$ l'heure;

De retenir les 3 candidatures suivantes aux postes d'animateurs (en ordre alphabétique) Alyssa Caron, Antoine Desjardins, Daphné Gagnon : au salaire minimum en vigueur.

S'il y a 44 inscriptions d'enfants et plus, les personnes suivantes (en ordre alphabétique) Alex Pellerin et Anne Desruisseaux feront également partie de l'équipe d'animateurs au salaire minimum en vigueur, en attente d'une confirmation d'inscriptions.

Que les heures de travail de chacun seront établies selon le nombre d'enfants et l'horaire de travail.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENTION

2015-04-20 PROGRAMME TABLE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Attendu que le conseil désire offrir le service de récupération dans les aires publiques

municipales;

En conséquence il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu de faire une demande à Éco Entreprises Québec, programme « La Table pour la récupération hors foyer, volet 1 – aires publiques municipales »

D'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière, France Lavertu à signer les documents requis pour la réalisation de ce projet.

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-21 ACHAT BACS DE RÉCUPÉRATION

Attendu qu'un programme permet de donner l'opportunité aux citoyens de recycler dans les aires publiques de la municipalité en installant des équipements de récupération dans les centres, la bibliothèque et les parcs;

Attendu que le programme permet de profiter d'un remboursement de 70% du coût d'achat de ces équipements jusqu'à concurrence de 840\$ par unité;

En conséquence il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu

De procéder à l'achat de bacs pour le centre Aux Quatre Vents, la bibliothèque, le terrain de balle ainsi que la Pointe Marchand pour un coût de +/- 8500\$.

Qu'une aide financière pour ces achats sera demandée pour un montant de +/- 5 500\$.

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-22 CONSEIL SPORT LOISIRS : ADHÉSION ANNUELLE

Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de renouveler l'adhésion de membre au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de 100\$.

La municipalité désigne les deux représentantes suivantes (Marco Scrosati et Yves Gagnon) pour participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer le droit de parole et de vote.

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-23 ACHAT BALANÇOIRE – PARC DES PETITS et TABLES

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu d'acheter balançoires de la compagnie Jambette et faire fabriquer cinq tables pour être installées près du terrain de balle par l'école d'Asbestos.

Un montant d'environ de 2 000\$ est autorisé pour ces achats.

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-24 ACTIVITÉS DE FÊTE FORAINE EN AOÛT

Attendu qu'une fête foraine est souhaitée comme activité municipale;

En conséquence il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le conseil municipal accepte de tenir une fête foraine.

D'accorder un budget de 2 500\$ pour l'organisation de l'évènement qui sera tenu en août 2015.

Que l'intervenante en loisirs est autorisée pour et au nom de la municipalité, à faire venir un permis pour vente d'alcool pour l'évènement.

ADOPTION : 6 POUR

SYSTÈME DE CAMÉRAS

Cet item est reporté.

2015-04-25 BAC – COLLECTE DE PEINTURE

Attendu qu'un programme permet de donner l'opportunité aux citoyens de recycler des peintures directement sur le territoire de la municipalité en installant un bac de récupération des produits visés, lequel bac est fourni par ÉCO-PEINTURE et LAURENTIDE;

Attendu que la municipalité désire faire l'essai sur son territoire de ce service;

En conséquence il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu

D'autoriser le Maire, Hervé Provencher, et la directrice générale, secrétaire-trésorière, France Lavertu à signer une entente entre la Société québécoise de gestion écologique de la Peinture et Laurentides RE-Sources Inc. afin d'installer au garage municipal un bac de récupération des peintures.

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-26 DEMANDE ECOLE SECONDAIRE DU TOURNESOL : PARC-ECOLE

Attendu que l'école secondaire du Tournesol entreprend cette année la réfection d'un parc-école et fait une demande de contribution pour obtenir un montant de la part de la communauté;

Attendu que l'école du Tournesol est l'école secondaire qui dessert le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge approprié d'accorder une aide financière, tel qu'autorisé par l'article 8 et l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIANE ROY.
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRUNO MARCHAND,
ET RÉSOLU :**

Que la Municipalité de Saint-Claude accorde une aide financière à l'école du Tournesol selon les modalités suivantes :

1. L'aide financière accordée prendra effet à compter de la présente et à la réalisation du projet;
2. L'aide financière accordée est d'un montant de 1 500\$.
3. L'aide financière sera versée en un versement, après la réalisation complète du projet.
4. Cette aide sera attribuée une seule fois, et ce même s'il y a la modification ou l'ajout d'une autre infrastructure dans au projet.

ADOPTION : 6 POUR

DEMANDE ÉCOLE SECONDAIRE DU TOURNESOL ET CENTRE D'EXCELLENCE ET FORMATION INDUSTRIELLE – AIDE AU TRANSPORT « TAXI-BUS »

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.
Il réfère au transport collectif de la MRC du Val-Saint-François.

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR COMPTABLE

Cet item est reporté.

2015-04-27 ENGAGEMENT POUR L'ENTRETIEN ET LA TAILLE PLATE-BANDE – HÔTEL DE VILLE ET AUTRES

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu

Qu'un contrat soit alloué à Monsieur Gilles Maurice afin de réaliser un nettoyage, taille, ajout de fleurs annuelles et autres travaux aux différentes plates-bandes de l'hôtel de ville, à la Bibliothèque Irène-Duclos, au parc de l'Église et à la Pointe Marchand et ce au coût de **2567,75\$** plus taxes.

Que le paiement sera effectué à portion égale de mai à octobre.

Que cette résolution fait foi de contrat entre les parties.

ADOPTION : 6 POUR

EMBELLISSEMENT

2015-04-28 ACHAT DE BACS ET FLEURS POUR L'EMBELLISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que la municipalité a formé un comité d'embellissement en 2014;

Attendu que la municipalité désire embellir sa localité;

En conséquence il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu de procéder à l'achat de matériel et de fleurs des P'tites Serres du jardinier pour un montant de +/- 3 500\$.

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-29 ARROSAGE DE FLEURS EN POT, ENGRAIS ET ENTRETIEN

Attendu que la municipalité a décidé d'installer de jardinières et des fleurs en pot;

Attendu que ces dernières doivent être arrosées régulièrement;

En conséquence il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu de retenir les services de Gilles Maurice, paysagiste, pour procéder à l'arrosage des fleurs de mi-juin à mi-septembre au montant de 3 150\$.

ADOPTION : 6 POUR

Le comité d'embellissement se réunira pour élaborer d'autres idées.

2015-04- 30 CA : DRAGAGE DE L'EMBOUCHURE DE DEUX TRIBUTAIRES

PROJET DE QUALITÉ DE L'EAU DOSSIER FDR-05-12-126 et CERTIFICAT D'AUTORISATION - MANDAT

Considérant que la municipalité a obtenu du ministère du Développement Durable Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques, le certificat d'autorisation pour le dragage des tributaires du lac Boissonneault, CA NO 7450-05-01-4210000, 401216252;

Considérant que Aménagements Natur'Eau-Lac a élaboré un plan d'action pour la réduction de l'apport en sédiments au Lac Boissonneault pour la municipalité de Saint-Claude depuis quelques années pour la réduction de l'apport en sédiments;

Considérant que Aménagement Natur'Eau-Lac a fourni une offre de services (gestion et coordination des projets, préparation, surveillance de chantier et installation des barrières afin de respecter les obligations du CA au MDDELCC pour le retrait des deltas de sédiments sur deux tributaires et le nettoyage d'un ponceau chemin Saint-Pierre pour un montant de 7 220\$.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu;

D'engager la firme d'Aménagements Natur'Eau-Lac tel que l'offre de service EET15-JA02 du 2 avril 2015 pour accomplir les étapes de retrait des deltas.

Qu'advenant des contraintes majeures ou environnementales pour le retrait des sédiments du tributaire G, ces travaux seront réévalués au printemps après des visites sur les lieux et le mandat serait également révisé.

ADOPTION: 6 POUR

**2015-04-31 CA : DRAGAGE DE L'EMBOUCHURE DE DEUX TRIBUTAIRES
PROJET DE QUALITÉ DE L'EAU DOSSIER FDR-05-12-126 et CERTIFICAT
D'AUTORISATION – EXÉCUTION DE TRAVAUX**

Considérant que la municipalité a obtenu du ministère du Développement Durable Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques, le certificat d'autorisation pour le dragage des tributaires du lac Boissonneault, CA NO 7450-05-01-4210000, 401216252;

Considérant que Aménagement Natur'Eau-Lac est mandaté pour la gestion et la coordination des projets afin de respecter les obligations du CA au MDDELCC pour le retrait des deltas de sédiments sur deux tributaires et le nettoyage d'un ponceau ch. Saint-Pierre.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu

D'autoriser l'exécution et la réalisation des travaux pour un montant budgétaire 19 000\$

Qu'advenant des contraintes majeures ou encore environnementales pour le retrait des sédiments du tributaire G, ces travaux seront réévalués au printemps après des visites sur les lieux et le mandat serait également révisé.

ADOPTION: 6 POUR

**2015-04-32 STATION D'ÉPURATION : AQUATECH – MANDAT DEMANDE DE
CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'AJOUT D'UN TRAITEMENT DE
DÉPHOSPHATATION À LA STATION D'ÉPURATION**

Attendu que le ministère du Développement Durable et de la Lutte aux Changements Climatiques a fait une révision des exigences en phosphore pour la station d'épuration;

Attendu qu'une demande de proposition a été réalisée auprès d'Aquatech pour le mandat de demande certificat d'autorisation pour l'ajout d'un traitement de déphosphatation à la station d'épuration;

En conséquence Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de retenir la proposition no AST0011 pour la demande de certificat d'autorisation pour l'ajout du traitement du phosphore projet 560 632 préparé par la firme Aquatech, services techniques des eaux inc. en 2013.

Que le coût de ce mandat est de 6 900\$. Qu'il a des frais d'analyses de dossier auprès du MDDELCC d'un montant de 562\$.

ADOPTION : 6 POUR

MMQ : RAPPORT D'INSPECTION THERMOGRAPHIQUE

La directrice générale dépose un rapport de thermographie des bâtiments municipaux et les recommandations réalisées par la compagnie d'assurance de la municipalité, MMQ.

Des correctifs électriques devront être réalisés.

Une demande de coût sera faite auprès de Monsieur Yvon Pellerin, entrepreneur électrique pour réaliser les recommandations de la MMQ concernant la thermographie et aussi obtenir une offre pour l'ajout de lumières et de prises au garage municipal.

Ce point est reporté.

2015-04-33 FORMATION ÉLUE / MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu que Diane Roy, conseillère, soit autorisée à assister à la formation de la FQM, maîtriser vos dossiers municipaux, le 24 octobre prochain à St-Edmond de Grantham.

La municipalité s'engage à défrayer les coûts reliés à cette formation (inscription 265\$, repas et déplacement...) sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTION : 6 POUR

2015-04-34 TOUR CIBC CHARLES- BRUNEAU

Attendu que Tour CIBC Charles-Bruneau, la Fédération québécoise des sports cyclistes est responsable de la gestion du parcours et qu'il demande l'autorisation de passer sur le territoire de la municipalité de Saint-Claude, le mercredi 8 juillet prochain;

En conséquence il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

D'autoriser le passage des cyclistes lors de l'évènement du Tour CIBC CHARLES-BRUNEAU, le 8 juillet prochain.

Que c'est avec plaisir que la municipalité offre un arrêt à l'hôtel de ville, 295, route de l'église pour la prise d'eau et une aire de repos au parc de l'Église qui est tout près.

ADOPTION : 6 POUR

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS À RISQUE D'AMIANTES

Cet item est reporté pour vérification des obligations.

2015-04-35 INVENTAIRE DES BÂTIMENTS À RISQUE D'AMIANTES OFFRE DE SERVICE – ELPHÈGE THIBODEAU, INGÉNIEUR

Attendu qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur Thibodeau, ingénieur, pour consultation et explications afin d'obtenir des renseignements concernant cette loi pour les bâtiments susceptibles de contenir des matériaux d'amiante et d'obtenir une offre de services;

Attendu qu'actuellement, la municipalité s'informe pour connaître les obligations concernant la loi pour les bâtiments susceptibles de contenir des matériaux d'amiante;

En conséquence il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu de ne pas retenir les services de Monsieur Thibodeau.

ADOPTION : 6 POUR

DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE (01-01-15 AU 31-03-15)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un rapport budgétaire (01-01-15 au 31-03-15) à tous les membres du conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Quelques questions et commentaires concernant différents sujets; obligation puits, embellissement, caméras.

2015-04-36 LES COMPTES

Attendu que les membres du conseil ont bien vu et lu les listes complètes des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses;

En conséquence il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 201500227 à 2015000356 pour un montant total de 188 099,82\$.

Les paies du mois de mars 2015 pour un total 17 032,53\$.

ADOPTION : 6 POUR

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau pour le mois de mars 2015.

VARIA

Je soussigné, Hervé Provencher, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donné par le conseiller Marco Scrosati.

HEURE : 9h35

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu
Directrice générale et secrétaire-trésorière

